

#### **INTEXA**

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

#### DU 26 JUIN 2020

## **Compte rendu**

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 26 juin 2020 dans les locaux du groupe Casino – 148 rue de l'Université à Paris (75007), cinq actionnaires étaient présents ou représentés détenant ensemble 990 947 actions (soit 97,92% des actions ayant le droit de vote) et représentant 1 981 893 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

## Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été approuvés ( $1^{e^{re}}$  et  $2^{e^{me}}$  résolutions) ainsi que l'affectation du résultat ( $3^{e^{me}}$  résolution) se traduisant par l'affectation du bénéfice distribuable au compte « Report à nouveau ».

L'assemblée générale a approuvé la ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de Monsieur Pascal Rivet ( $4^{\acute{e}me}$  résolution), renouvelé les mandats d'administrateurs des sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Messidor SNC ( $5^{\acute{e}me}$  et  $6^{\acute{e}me}$  résolutions), approuvé la vacance d'un poste d'administrateur suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Rebillard ( $7^{\grave{e}me}$  résolution) et nommé la société Patanoc en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Virginie Aubagnac ( $8^{\grave{e}me}$  résolution).

L'assemblée générale a également renouvelé le mandat de Commissaire aux comptes du cabinet Ernst & Young et Autres ( $9^{\grave{e}^{me}}$  résolution) et approuvé le non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, Auditex ( $10^{\acute{e}^{me}}$  résolution).

### Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a approuvé les modifications statutaires suivantes :

- modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat (11ème résolution);
- modification statutaire relative aux pouvoirs du Conseil (12ème résolution);
- modification statutaire relative à la rémunération des administrateurs (13ème résolution) :
- modification statutaire relative aux modalités de calcul de la majorité dans les Assemblées générales ( $14^{\acute{e}me}$  résolution).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi  $(15^{\text{ème}} \text{ résolution})$ .

# Résultat des votes

# Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution	Objet	Pour		Contre		Abstention <sup>1</sup>
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	Nombre de voix
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
3	Affectation du résultat	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
4	Ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de Monsieur Pascal Rivet	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
5	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Casino, Guichard- Perrachon	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
6	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Messidor SNC	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
7	Vacance d'un poste d'administrateur suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Rebillard	100,00%	1 981 892	0,00%	0	1
8	Nomination de la société Patanoc en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Virginie Aubagnac	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
9	Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes du cabinet Ernst & Young Audit et Autres	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
10	Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes Suppléant, Auditex	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les nouvelles règles (Loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019) – Vote des résolutions : Les abstentions ne sont plus comptabilisées comme des votes négatifs mais sont considérées comme des votes exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

# • Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

		Pour		Contre		Abstention <sup>2</sup>
Résolution	Objet	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	Nombre de voix
11	Modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
12	Modification statutaire relative aux pouvoirs du Conseil	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
13	Modification statutaire relative à la rémunération des administrateurs	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
14	Modification statutaire relative aux modalités de calcul de la majorité dans les Assemblées générales	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0
15	Pouvoirs pour formalités	100,00%	1 981 893	0,00%	0	0

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les nouvelles règles (Loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019) – Vote des résolutions : Les abstentions ne sont plus comptabilisées comme des votes négatifs mais sont considérées comme des votes exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.